

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 32692
Numéro SIREN : 904 668 712
Nom ou dénomination : ARCADE-VYV PROMOTION IDF

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2022 sous le numéro de dépôt 39211

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration de la société **ARCADE VYV PROMOTION IDF**, société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 euros, dont le siège social est fixé à Paris (75009) 59, rue de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 904.668.712 (la « Société » ou AVPIDF), se sont réunis au siège social, sur convocation de leur président, Monsieur Laurent LORRILLARD en date du vingt janvier deux-mille vingt-deux.

.../...

VIE SOCIALE

1.1 Désignation du Président du Conseil d'Administration

A l'issue de l'adoption des décisions prises par l'Assemblée Générale réunie préalablement au Conseil, celui-ci est désormais composé comme suit :

- l'Esh Antin Résidences, représentée par son Directeur Général M. Laurent Lorrillard,
- l'Esh CPH Arcade-Vyv, représentée par son Directeur Général Délégué M. Jérôme Puell,
- la société SCCI Arcade-VYV, représentée par son Directeur Général M. Jacques Wolfrom,
- la Scic Hlm NCA, représentée par son Directeur Général Mme Anne Jamart,
- la société Arche Immobilier, représentée par son Président M. Marc Simon.

Compte tenu de ces évolutions, le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur la nomination de l'Esh Antin Résidences, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur, représentée par son Directeur Général M. Laurent Lorrillard, ce dernier cessera ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à titre personnel.

→ *Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, nomme, à compter de ce jour, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Esh Antin Résidences, en qualité de Président du Conseil d'Administration, représentée par son Directeur Général M. Laurent Lorrillard, ce dernier cesse d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration à titre personnel.*

→ *Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité.*

.../...

Extrait certifié conforme



**Le Président
Guy Bernfeld**

ARCADE-VYV PROMOTION IDF

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, à seize heures trente, les membres associés de la société **ARCADE VYV PROMOTION IDF**, société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 euros, dont le siège social est fixé à Paris (75009) 59, rue de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 904.668.712 (la « Société » ou AVPIDF), se sont réunis par visioconférence, sur convocation du président, adressée par courriel en date du vingt janvier deux-mille vingt-deux.

.../...

1ER RESOLUTION (nomination de l'Esh Antin Résidences en qualité d'Administrateur de la Société)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de ce jour, l'Esh Antin Résidences, Société anonyme d'HLM, au capital de 30 262 768 €, dont le siège social est situé 59 rue de Provence (75009) PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 315 518 803, en qualité d'Administrateur de la Société pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION (nomination de l'Esh CPH Arcade-Vyv en qualité d'Administrateur de la Société)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de ce jour, l'Esh CPH Arcade-Vyv, Société anonyme d'HLM, au capital de 27 104 844 €, dont le siège social est situé 33 rue DeFrance (94300) Vincennes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil n° 692 002 660, en qualité d'Administrateur de la Société pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION (nomination de la SCCI Arcade-VYV en qualité d'Administrateur de la Société)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de ce jour la SCCI Arcade-VYV, société anonyme d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, à capital variable, dont le siège social est situé 59 Rue de Provence 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 572 179 828, en qualité d'Administrateur de la Société pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4EME RESOLUTION (nomination la Scic Hlm NCA en qualité d'Administrateur de la Société)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de ce jour la Société NCA, Scic Hlm à forme anonyme, à capital variable, dont le siège social est situé 59 rue de Provence (75009) PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 692 006 729, en qualité d'Administrateur de la Société pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5EME RESOLUTION (nomination d'Arche Immobilier en qualité d'Administrateur de la Société)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de ce jour la Société Arche Immobilier, Société par actions simplifiée, au capital de 14 965 546,65 €, dont le siège social est situé 59 Rue de Provence 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 327 004 016, en qualité d'Administrateur de la Société pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6EME RESOLUTION (démission de Monsieur Laurent Lorrillard)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte, après avoir procédé à la nomination des nouveaux Administrateurs, de la démission de Monsieur Laurent Lorrillard de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7EME RESOLUTION (démission de Monsieur Jacques WOLFROM)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte, après avoir procédé à la nomination des nouveaux Administrateurs, de la démission de Monsieur Jacques WOLFROM de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

19EME RESOLUTION (POUVOIR POUR FORMALITES)

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...


Extrait certifié conforme
Le Président
M. Guy Bernfeld